

**Département  
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260203-02-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

**Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

**SÉANCE DU 03 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le trois février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

**N° 02/26**

**Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.**

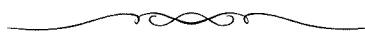
**Procuration** Estelle BOURNEZ par Christophe JOUVIN, Christophe FAIVRE-PIERRET par Angèle LIME, Maxime GROSHENRY par Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET par Jean-Pierre CUNCHON, Patrick SEBILLE par Patricia LABERTERIE

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie LAURENT, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER, Mireille PICARD, James PROUTEAU, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s** Jean-Michel BELPOIS, Joel BOLE, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Nathalie KOWAL-BONDY, Didier LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Chantal MARAUX, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah FAIVRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Depuis 2 ans, la collecte des encombrants s'effectue sur inscription préalable des usagers par téléphone ou en ligne.

Le dernier bilan communiqué fait état de 60 tournées planifiées ou réalisées représentant 300 m3 d'encombrants collectés en 2025.

Considérant que la convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2025 ;

Considérant le mode dégradé de la déchetterie d'Ornans en attente du futur écocentre et le besoin reconnu du service, la commission propose de reconduire la convention avec l'Association TRI pour l'année 2026 pour un montant de 39 500 € TTC représentant 98 collectes (avec traitement) ; à noter que les tournées non effectuées ne seront pas facturées.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention en annexe et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, le 03.02.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 janvier 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 février 2026

**Objet de la délibération :**

Convention avec TRI pour la gestion des encombrants

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	0
· Dont représenté(e)s	5
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0